



Communiqué de presse

Bagnolet, le 15 mars 2024

Apiculture : un plan de soutien insuffisant !

Suite à la première réunion de travail sur les aides conjoncturelles du plan apicole, convoquée par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ; la Confédération paysanne, la FFAP, le SNA et l'UNAF déplorent une analyse de la crise apicole niant les réels enjeux économiques et environnementaux d'une activité pourtant indispensable à la souveraineté alimentaire.

Depuis l'automne les apicultrices et apiculteurs alertent sur les difficultés de production en raison d'aléas climatiques ainsi que sur les problèmes d'un marché du miel perturbé. Un contexte qui met en péril de nombreuses fermes apicoles. Le gouvernement ose annoncer que les problématiques de commercialisation se résolvent. C'est faux, il reste des stocks inhabituels dans les mielleries et le déstockage partiel a été vendu à des prix inférieurs aux coûts de production.

Les aides conjoncturelles présentées en réunion hier matin se résument ainsi à : une avance de trésorerie et une prise en charge des pertes économiques uniquement pour celles et ceux ayant subi des pertes de productions ! De plus, nous n'avons obtenu aucune réponse concernant les maigres aides PAC habituelles, attendues avec plusieurs mois de retard de paiement. Nous demandons que les soutiens conjoncturels prennent en charge une aide pour le stockage et qu'elle s'applique à la baisse de chiffre d'affaires de l'ensemble des apiculteurs et apicultrices.

Les problématiques de commercialisation et l'accumulation des stocks s'expliquent par l'importation massive de miels à très bas prix (moins de 1.80€/kg en 2023) et sans traçabilité. Le gouvernement annonce vouloir encourager des partenariats entre producteurs et conditionneurs, dans ce but il doit prendre les mesures permettant de garantir une juste rémunération des apicultrices et apiculteurs.

Nous réclamons sans plus attendre des outils législatifs pour réguler le marché du miel :

- Prix planchers incluant : les coûts de production, la rémunération et la protection sociale
- Transparence et équité de la répartition des marges au sein de la filière
- Réglementation exigeante pour un étiquetage clair (miels d'importation, de producteurs ou de conditionneurs)
- Régulation des importations du miel d'Ukraine et activation d'une clause de sauvegarde économique face aux importations de miels en-dessous du prix plancher du miel français, à l'instar des toutes dernières décisions du parlement européen d'étendre au miel les clauses de sauvegarde automatiques proposées sur les importations ukrainiennes
- Traçabilité et contrôles systématiques des miels dès l'entrée sur le territoire donc une augmentation significative des moyens financiers et humains de la DGCCRF.

Enfin, en considérant ces mesures appliquées sans progrès environnementaux, l'avenir de l'apiculture et de ses services de pollinisation restera incertain. Le recul des normes environnementales est délétère pour notre biodiversité, notre alimentation, notre santé et celle des générations futures.

Contacts :

- Pour la Confédération paysanne : Muriel Pascal apicultrice 0652392869 ; Caroline Nugues chargée de communication 0695298078
- Pour la FFAP : Maël Nadan apiculteur 0679606076; Aurore Lhotte salariée 0644797247
- Pour le SNA : Frank Alétru apiculteur 0607800104 ; Marc Valette apiculteur 0620396805
- Pour l'UNAF : Yves Delaunay apiculteur 0624734500